

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 2 octobre 2025

Le deux octobre deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (39)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Luc GONDELBERG, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Bernard LACROIX, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD, Denis CLEAU, Laurent TARD, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, David BALAUD, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Jean-Pierre BERTRAND, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (5)

Véronique GRANDJEAN-AMBERT à Jean-Marie BRINGOUT, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF à Gérard PERSONENI, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Christophe ROSSÉ à Véronique LOUIS.

Absents excusés (3)

Patrice COLNEY, Arnaud CHOLLEY, François-Régis GRANDVOINET.

Absents non excusés (5)

Nicolas PAILLOTTET, Hervé LE CAIN, Edith LUCIEN, Laurence COURTOY, Mickaël MUHLEMATTER.

DCC2025-85 Rapport de la CLECT relative aux charges transférées de la compétence scolaire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 11 septembre 2025 relatif à la validation des charges transférées à la suite du transfert la compétence scolaire ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour mission, d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et, d'autre part, de faire une proposition de répartition des attributions de compensation, pour la part « *scolaire* », qui seront versées par les communes à la communauté de communes du Triangle Vert ;

Considérant qu'elle doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui résulte d'un nouveau transfert de compétence ;

Considérant que l'exercice de la compétence scolaire : investissement et fonctionnement a été transférée à la communauté de communes du Triangle Vert au 1^{er} avril 2025 ;

Le président présente le rapport établi par la CLECT, réunie le 11 septembre 2025, relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence scolaire.

Il informe que ce rapport a été transmis aux communes pour délibération et aux conseillers communautaires et propose au conseil communautaire d'en prendre acte.

Le conseil communautaire a pris acte de ce rapport.

Fait à SAULX, le 2 octobre 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodder, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état